



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice

En 2010, 29 000 Cambodgiens ont participé aux visites d'étude du Tribunal khmer rouge



Mme Vong Yin, une villageoise d'Anlong Veng, raconte son histoire après avoir découvert la photo de son mari parmi les photos des victimes à S-21, le 9 décembre 2010.

Des Cambodgiens de chacune des 24 provinces ont visité le tribunal dans le cadre des visites d'étude organisées par le Tribunal khmer rouge, un programme phare de sensibilisation des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens lancé officiellement l'an dernier.

Environ 29 000 personnes ont participé à 80 visites organisées par la Section des relations publiques en 2010 et ont visité le Musée du génocide de Tuol Sleng, les charniers de Chhoeung Ek et les CETC pour des visites gui-

dées et des séances d'information. Si l'on ajoute à cela le nombre de visiteurs qui ont assisté aux quatre audiences publiques de la Chambre préliminaire au début de l'année 2010 et ceux qui sont venus pour le prononcé du jugement rendu par la Chambre de première instance dans la première affaire en juillet, le total dépasse les 32 600 personnes. Un record qui éclipse le nombre de personnes ayant assisté aux audiences publiques du premier procès en 2009.

Les cinq provinces qui ont le plus participé sont

Lisez la suite en page 3

Dans ce numéro

2 Nouvelles et
commentaires

4 Sensibilisation

5 Spécial

6 Derniers dé-
veloppements
judiciaires

9 La page des ONG

10 Calendriers

La Chambre de la Cour suprême siègera fin mars

Le 23 décembre, la Chambre de la Cour suprême a annoncé qu'elle siègerait pendant la dernière semaine du mois de mars 2011 pour entendre les plaidoiries dans le cadre des appels interjetés contre le jugement rendu par la Chambre de première instance dans la première affaire. Les dates et les heures précises n'ont pas encore été arrêtées.

En juillet dernier, la Chambre de première instance a déclaré Kaing Guek Eav coupable de crimes contre l'humanité et de violations graves des Conventions de Genève de 1949 et a imposé une peine de 35 ans d'emprisonnement. La Chambre a aussi retenu 66 demandes de constitution de partie civile et en a rejeté 24. Les co-

avocats de l'Accusé, les co-procureurs et 41 parties civiles ont interjeté appel.

Dans leur appel, les co-procureurs soutiennent que la Chambre a fait erreur dans la détermination de la peine et le traitement des cumuls de déclarations de culpabilité. La défense soutient que l'accusé ne tombe pas sous le coup de la compétence des CETC et demandent à la Chambre de la Cour suprême d'ordonner sa mise en liberté.

Les parties civiles demandent que la Chambre de la Cour suprême déclare recevables les dossiers qui ont été rejetés et accorde les réparations demandées.



Kaing Guek Eav, alias Duch, lors du prononcé du jugement le 26 juillet 2010

L'Allemagne donne 1200 000 euros pour la participation des victimes

Le financement du projet phare du Tribunal khmer rouge visant à faciliter la participation des victimes aux procès est maintenant garanti grâce au Gouvernement allemand, qui versera par le biais de son agence de développement GTZ 1 200 000 million d'euros pour les 16 mois allant de septembre 2010 à décembre 2011.

Ce projet (« Renforcement de la participation des victimes aux procédures intentées devant les CETC ») porte sur tous les as-

pects de la participation des victimes, depuis la demande initiale jusqu'à la représentation juridique devant les CETC ainsi que les activités de sensibilisation. Le projet devrait rendre la participation plus efficace et renforcer de ce fait le processus de justice et de réconciliation au Cambodge.

La Directrice régionale de GTZ pour l'Asie du Sud, le Laos et le Cambodge, Sigrid Möller, et S.E. M. Tony Kranh, Directeur par intérim de l'administration des CETC, ont signé les documents relatifs au projet en

décembre.

L'Allemagne est un des principaux donateurs des CETC et appuie les Chambres depuis leur création en 2006. Elle a versé à ce jour de plus de 7 millions d'euros pour les deux volets, international et cambodgien. Rien qu'en 2010, tout comme en 2009, le gouvernement allemand a versé 1,5 million d'euros aux CETC.

Le Royaume-Uni donne 215 000 livres à la partie cambodgienne

En décembre, le Gouvernement britannique a lui aussi contribué, à hauteur de 215 000 livres (environ 330 000 dollars), aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens pour financer certains des besoins du volet national du tribunal en attendant l'arrivée de contributions d'autres donateurs.

Dans une lettre adressée à S.E. Tony Kranh, Directeur par intérim de l'administration, l'ambassadeur du Royaume-Uni, Andrew Mace, a réitéré l'engagement de son gouvernement à soutenir les Chambres alors qu'elles entament une nouvelle phase cru-

ciale de leurs travaux.

Le Royaume-Uni est un des principaux donateurs des CETC et leur apporte son soutien depuis leur création en 2006. À ce jour, les fonds versés par le Gouvernement britannique dépassent les 3,7 millions de dollars.

Dans sa lettre de réponse, M. Kranh a exprimé « toute sa gratitude » au Royaume-Uni, tout particulièrement à l'ambassade britannique de Phnom Penh, pour leur soutien indéfectible.



Nomination de la co-avocate internationale des parties civiles



Elisabeth Simmoneau Fort, co-avocate principale internationale

Le 2 décembre, Me Elisabeth Simmoneau Fort (France) a été nommée co-avocate principale internationale des parties civiles aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

Me Simmoneau Fort a étudié le droit à Paris II Assas et Paris X Nanterre. Forte de plus de trente ans d'expérience à Montpellier, elle a axé une bonne partie de sa pratique juridique sur la défense des droits des victimes devant les tribunaux pénaux, avec un accent particulier sur les droits des mineurs et ceux des femmes. Me Simmoneau Fort est membre

fondatrice de l'association L'Avocat et l'Enfant et a travaillé pour un groupe d'aide juridique bénévole aux délinquants juvéniles.

Me Simmoneau Fort travaillera avec le co-avocat principal cambodgien Me Pich Ang. Le rôle des co-avocats principaux pour les parties civiles est d'assurer l'organisation de la représentation des parties civiles. Leurs tâches principales sont la représentation du collectif des parties civiles, des activités générales de sensibilisation et la présentation des intérêts des parties civiles lors des audiences.

Visites d'étude (suite de la page 1)

Kampong Cham, Siem Reap, Kampong Thom et Kandal. Plus de 2 000 villageois provenant de chacune d'entre elles se sont joints aux visites, mais des habitants de provinces aussi éloignées que le Ratanakiri et Oddar Meanchey ont participé au programme pour visiter les sites de crimes et pour découvrir comment le tribunal fait œuvre de justice pour les Cambodgiens.

Pour la dernière visite de l'année, le Directeur par intérim de l'administration, S.E. Tony Kranh, a accueilli 550 personnes venues de Kampong Cham et Kampot. Il leur a expliqué que les CETC s'étaient acquis une réputation incontestée en matière de forte participation publique et d'appui populaire et avaient établi un record mondial parmi les tribunaux onusiens du même type. « Je suis très fier de votre participation aux travaux des CETC, » a-t-il dit, ajoutant que cela avait été possible parce que le tribunal avait été établi dans le pays où les crimes avaient été commis, ce qui facilitait l'accès pour les victimes.

Les visites d'étude sont instructives pour certains et cathartiques pour d'autres. Les générations de l'après-1979, date à laquelle le régime khmer rouge est tombé, considèrent que le programme les aide beaucoup à apprendre la vraie histoire de leur pays.

Chhemn Riya, une résidente du Mondolkiri âgée de 20 ans, a participé à cette dernière visite. « Mes parents parlent souvent de leur vie sous le régime et de la mort de mon grand-père et d'autres membres de la famille, » a-t-elle dit lors de la visite du musée. « Aujourd'hui, je



Le Directeur par intérim de l'administration Tony Kranh parle à des villageois de Kampong Cham et Kampot lors de la dernière visite de 2010

vois de mes propres yeux la preuve de ce qu'ils disaient. Cela me rend triste et j'éprouve de la pitié pour ceux qui ont perdu la vie sous le régime. »

Tout au long de l'année, beaucoup de participants ont retrouvé des photos de membres de leur famille ou des amis disparus parmi celles exposées à Tuol Sleng. Mme Vong Yin, 60 ans, habite Anlong Veng, un ancien fief khmer rouge. Le 9 décembre, en visitant le musée, elle a trouvé la photo de son mari disparu. Devant cette photo, elle a raconté aux autres villageois l'histoire de ce qui lui était arrivé, tout en contenant ses larmes. Elle s'est remariée et a maintenant quatre enfants, mais elle dit n'avoir jamais cessé d'espérer retrouver la trace de son premier mari et est reconnaissante au tribunal d'avoir rendu cela possible.

Le programme de visites d'étude n'a pas été la seule façon pour le public d'avoir accès au tribunal l'an dernier. Les CETC ont offert des

services de transport gratuits à plus de 2 200 Cambodgiens qui souhaitaient assister aux audiences publiques et ont facilité la participation de 1 100 autres personnes. Par ailleurs, le tribunal a accueilli 1 931 autres visiteurs l'an dernier, soit des étudiants, des survivants, des diplomates et des touristes, pour un total de 92 demandes de visite. En tout, le tribunal a apporté ses services à plus de 34 500 visiteurs en 2010. En guise de comparaison, l'année 2009 a vu 31 349 personnes assister aux audiences du premier procès et 3 018 personnes participer au projet pilote des visites d'étude.

Pour ce qui est des audiences d'appel prévues pour le mois de mars et du deuxième procès qui devrait débuter en milieu d'année, les CETC comptent maintenir le programme de visites d'étude et offrir des services de transport gratuits aux habitants des provinces qui souhaitent assister aux travaux du tribunal.

Interaction entre jeunes représentants politiques et les CETC

La galerie du public a été la scène d'un événement plutôt rare le 25 novembre dernier. De jeunes représentants politiques sont venus participer à un échange avec les responsables des Chambres pour en savoir plus sur l'état des travaux du tribunal ainsi que ses difficultés.

Quarante jeunes représentants de deux formations politiques, le Parti du peuple cambodgien (au pouvoir) et le Parti Sam Rainsy (dans l'opposition), sont venus des provinces de Battambang et de Siem Reap pour une visite aux CETC. Il y avait parmi eux des fonctionnaires (enseignants, employés des services de l'éducation ou conseillers locaux) et des étudiants universitaires.

Cette visite s'inscrit dans les activités du programme « Jeunes en politique » de la Fondation Konrad Adenauer, qui vise à réunir des jeunes et à les former en matière d'éducation politique, de processus électoral, de communication, de sensibilisation et de décentralisation.

Les participants ont rencontré des représentants des différentes sections des CETC, notamment du Bureau des co-procureurs, de la Section d'appui à la défense et de la Section des relations publiques. Marcel Lemonde, juge d'instruction qui arrivait au terme de son mandat, et Huot Vuthy, juge de la Chambre préliminaire ont participé à la rencontre.

Après avoir entendu de courts exposés sur les rôles et activités de chaque service, les



Un jeune militant pose une question aux responsables du tribunal le 25 novembre pendant que des représentants du Parti du peuple cambodgien et du Parti Sam Rainsy écoutent.

progrès les plus récents dans les dossiers dont le tribunal est saisi et les difficultés relatives aux procès, certains participants ont posé des questions intéressantes :

- Comment les CETC définissent-elles les anciens « hauts dirigeants » khmers rouges et « les principaux responsables » ?
- Pourquoi a-t-on décidé de juger Duch en premier et pas les quatre autres dirigeants emprisonnés ?
- Pourquoi Duch a-t-il été traduit en justice pour avoir dirigé Tuol Sleng, mais pas d'autres directeurs de prison qui ont pu torturer et tuer davantage encore ?

- Y aura-t-il enquête dans les dossiers n° 003 et 004 ?

C'était la première fois que de jeunes représentants de deux formations politiques visitaient ensemble les CETC et rencontraient des responsables des différentes sections du tribunal. Ils ont fait part de leurs opinions et ont participé au processus d'apprentissage avec enthousiasme.

Les CETC accueillent les visiteurs toute l'année. Pour réserver, veuillez vous mettre en contact avec la Section des relations publiques au 023 219 814 ou à pas@eccc.gov.kh.

Le procureur de la Cour suprême du Vietnam en visite

Le 9 décembre, une délégation de la Cour suprême du Vietnam avec à sa tête le Procureur général, Tran Quoc Vuong, a rendu une visite de politesse aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

Le Directeur par intérim, S.E. Tony Kranh, et le Directeur adjoint, M. Knut Rosandhaug, ont accueilli la délégation et l'ont informée sur les travaux du tribunal, notamment la fin du procès dans le premier dossier contre Kaing Guek Eav *alias* Duch et les préparatifs du procès dans le deuxième dossier, dans lequel quatre personnes considérées comme les plus hauts dirigeants khmers rouges toujours en vie sont accusés.

M. Tran a quant à lui félicité le tribunal pour avoir mené à bien

le premier procès et a exprimé sa certitude que les Chambres rendraient la justice au peuple cambodgien.

La visite de la délégation de la Cour suprême du Vietnam s'inscrit dans un voyage de cinq jours au Cambodge pour échanger des expériences en matière de travail judiciaire et pour renforcer la coopération entre les deux pays. De passage aux CETC, la délégation a visité la salle d'audience principale et a pu voir le Centre de détention voisin où sont incarcérés les cinq accusés.



S.E. le Procureur Tran Quoc Vuong

Les victimes satisfaites de leur participation et du jugement rendu

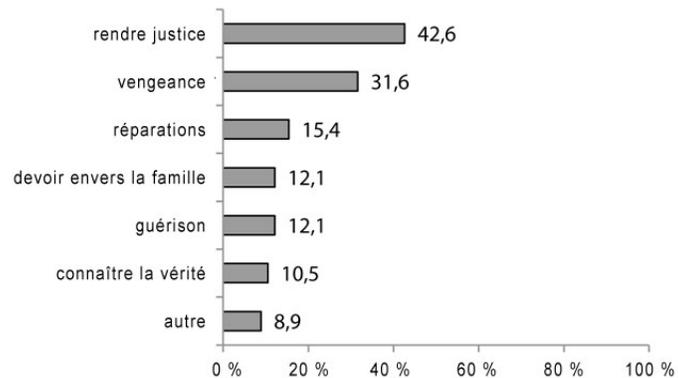
Selon une étude récente du Behandlungszentrum für Folteropfer, un centre à Berlin qui s'occupe du traitement des victimes de torture, la majorité des victimes des Khmers rouges qui ont participé au procès Duch semblent satisfaites du jugement et de leur expérience.

Le centre a réalisé deux enquêtes, en collaboration avec la Transcultural Psycho-social Organization (TPO) Cambodia, auprès de victimes des Khmers rouges et de gens qui s'étaient portés partie civile. La première enquête s'est déroulée entre octobre 2008 et mai 2009, alors que le premier procès débutait, et la seconde de novembre à décembre 2010, après que la Chambre de première instance a rendu son jugement. Elles ont donné lieu à une étude, qui a été rendue publique en décembre 2010: « The Survivors' Voices: Attitudes on the ECCC, the Former Khmer Rouge and Experiences with Civil Party Participation » [La voix des survivants : Attitudes vis-à-vis des CETC, des anciens Khmers rouges et expériences de participation des parties civiles].

Il en ressort que plus de 60 pour cent des répondants à l'enquête de 2010 se sont dits « satisfaits » (38,7 %) ou « très satisfaits » (25,3 %) de la peine prononcée par de la Chambre de première instance dans le cadre de son premier jugement, rendu à l'encontre de Kaing Guek Eav *alias* Duch, ancien directeur du centre de sécurité S-21. Un nombre similaire de répondants ont indiqué qu'ils avaient ressenti de la « satisfaction », du « soulagement » et de

Tableau 8 : Motifs de la demande de constitution de partie civile

Pourquoi avez-vous décidé de déposer la demande ? (% des cas)



la « fierté » lorsqu'ils ont su la durée de la peine imposée à Duch. Seul le quart des personnes sondées ont réagi « fortement » ou « très fortement » de façon négative et ont ressenti de la déception (23,7 %) ou de la colère (29 %).

Bien que les deux tiers des répondants aient considéré que Duch « a cherché à se justifier », trois sur quatre ont pensé que Duch « avait reconnu sa culpabilité » et plus de la moitié ont cru qu'il « regrettait vraiment ce qu'il avait fait ».

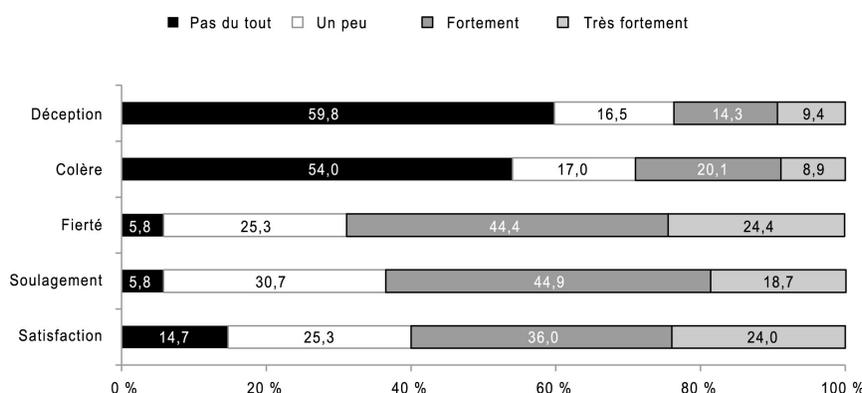
Ces conclusions portent à croire que la façon dont les victimes ont perçu Duch pendant le procès a pu influencer sur leur sentiment de réconciliation. Presque la moitié des victimes ayant participé aux enquêtes en 2008 et 2009 avaient affirmé

ne pas avoir pardonné aux Khmers rouges « du tout ». Plusieurs répondants avaient invoqué la « justice » (42,6 %) ou la « vengeance » (31,6 %) comme raisons ayant motivé leur participation au procès en tant que partie civile. Près de la moitié des répondants à l'enquête de 2010 ont dit que le procès de Duch avait eu « un effet positif » sur leur capacité à se réconcilier avec les auteurs des crimes ; 39 pour cent ont indiqué toutefois qu'ils n'étaient pas prêts à se réconcilier « du tout ».

L'étude a aussi montré à quel point le public approuvait l'action des CETC. Près de 80 pour cent des personnes sondées en 2010 ont dit avoir suivi le procès Duch de différentes façons: par la télévision (63,9 %), la radio (42,2 %) ou en personne (18,9 %). Près de la moitié a indiqué être venu au tribunal au moins une fois. Plus de 70 pour cent des répondants ont dit qu'ils considéraient que les Chambres étaient « entièrement » (32,6 %) ou « assez » (39,4 %) libres d'ingérence politique. Par ailleurs, en 2010, plus de 90 pour cent des personnes ayant répondu à l'enquête ont affirmé qu'elles se constitueraient à nouveau partie civile si c'était à refaire, signe du sentiment positif que leur a laissé leur participation.

Nota : Vous pouvez consulter l'étude en suivant le lien suivant : www.bzfo.de/work/research.html (en anglais seulement). Vous pouvez aussi vous procurer un exemplaire sur papier dans les locaux de TPO à Phnom Penh. (Voir l'article à la page 9)

Tableau 18 : Réactions émotives à la peine telles que vécues par les répondants
Qu'avez-vous ressenti en apprenant que Duch avait été condamné à purger 19 ans de plus ?



Chambre préliminaire

La Chambre préliminaire a notifié aux parties ses décisions sur un certain nombre d'appels (PTC67, PTC69 et PTC72) et de requêtes (PTC08, PTC11, PTC12, PTC13, PTC14 et PTC16). Au cours du dernier trimestre de 2010, la Chambre a statué sur plusieurs questions de procédure et de mise en état du dossier.

Appels et requêtes en instance

À la fin de l'année 2010, la Chambre était saisie de cinq appels interjetés contre l'Ordonnance de clôture, de 95 appels contre les décisions d'irrecevabilité rendue par les co-juges d'instruction relatives aux demandes de constitution de parties civiles et d'un appel des avocats des parties civiles attaquant la Réponse des co-juges d'instruction à la demande concernant la confidentialité, l'égalité et l'équité (PTC147). De plus, quatre requêtes sont encore pendantes.

Des cinq appels contre l'Ordonnance de clôture, un concerne le maintien en détention et a été déposé par les co-avocats de Ieng Sary (PTC 152), alors que les quatre autres (PTC75, PTC104, PTC145, PTC146) touchent les articles 74 et 21 du Règlement. Pendant la période visée, la Chambre a rendu un nombre important de décisions sur des motions interlocutoires présentées par les parties sur des questions de procédure, pour la plupart. Le 2 novembre 2010, elle a rendu une ordonnance adressée à l'Unité de traduction en rapport à la traduction française des notes de bas de page de l'Ordonnance de clôture et a autorisé la défense de Khieu Samphan à présenter des arguments supplémentaires à l'appui de son appel contre l'Ordonnance de clôture dans les 15 jours suivants la notification de la traduction intégrale. Il sera statué sur tous ces appels sur la seule base des observations écrites et les délibérés et décisions seront rendus en temps utile.

Entre octobre et décembre, la Chambre a rendu un nombre important de directives et de décisions sur des requêtes interlocutoires relatives aux 95 appels en instance des parties civiles. Les travaux sur ces appels ne sont pas encore terminés.

Sur les quatre requêtes pendantes, deux

(PTC08, PTC13) sont classées strictement confidentielles, une (PTC15) comme confidentielle et la dernière (PTC14) comme publique. (Voir Décisions en page 10)

Chambre de première instance

Après le 15 septembre, une fois rendue la décision de renvoi dans le dossier n° 002, la Chambre a commencé à prendre connaissance du dossier relatif aux quatre accusés dans l'attente de l'éventuel procès. Cela est conforme à la règle 69 (3) du Règlement intérieure, récemment modifiée afin qu'un appel contre l'ordonnance de clôture n'empêche pas la Chambre de première instance d'obtenir un accès préalable au dossier aux fins de préparation du procès.

Chambre de la Cour suprême

Depuis le dernier numéro de la Gazette, les co-procureurs, l'Accusé et trois groupes de parties civiles ont déposé auprès de la Chambre de la Cour suprême cinq mémoires en appel, deux réponses et quatre autres écritures en relation avec le jugement rendu par la Chambre de première instance dans le dossier n° 001. La défense de l'Accusé argue dans son mémoire d'appel que les CETC ne sont pas compétentes pour juger l'Accusé car celui-ci n'aurait fait partie ni des « hauts dirigeants du Kampuchéa démocratique » ni des « principaux responsables » des crimes pour lesquels il a été déclaré coupable. Dans leur appel, les co-procureurs soutiennent que la Chambre a mal apprécié la peine à infliger et a fait erreur sur la question du cumul des déclarations de culpabilité. De leur côté, 41 parties civiles demandent que la Chambre déclare recevables leur dossier ou que leur soient accordées les réparations demandées.

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010, la Chambre de la Cour suprême a rendu cinq décisions motivées en rapport avec ces appels. Elle a fait droit à la demande des co-procureurs en vue d'une augmentation du nombre de pages autorisé pour le mé-

moire en appel et à celle de la défense qui souhaitait une prorogation du délai fixé pour le dépôt de son mémoire. La Chambre a aussi accordé aux co-procureurs un délai supplémentaire pour leur réponse au mémoire en appel de l'Accusé, et elle a autorisé la défense à répliquer aux co-procureurs. Elle a toutefois rejeté la demande de la Section d'appui à la défense qui souhaitait présenter un mémoire à titre d'*amicus curiae* (voir Décisions en page 10).

La Chambre a aussi annoncé qu'elle siègerait en audience publique concernant ces appels entre le lundi 28 mars et le jeudi 31 mars 2011. Les dates et les heures précises seront précisées en temps utile.

Comités judiciaires et Assemblée plénière

Le Comité de procédure s'est réuni du 30 novembre au 3 décembre 2010 et a renvoyé à l'Assemblée plénière plusieurs projets de modification au Règlement intérieur. Ces modifications visent principalement à rendre plus efficace la procédure en prévision du deuxième procès ; il est notamment proposé de permettre aux accusés de participer par des moyens électroniques, de rendre possible la disjonction de la procédure concernant un ou plusieurs accusés et tout ou partie des chefs d'accusation, ainsi que d'élargir la portée des appels immédiats dont les parties peuvent saisir la Chambre de la Cour suprême pendant le procès.

L'Assemblée plénière tiendra sa neuvième session du 21 au 23 février 2011 et examinera alors les modifications proposées.

Le Comité d'administration judiciaire s'est réuni le 3 décembre 2010 pour examiner diverses questions.

Bureau des co-procureurs

Phase préliminaire (affaire n° 002)

En novembre 2010, les co-procureurs ont déposé leur réponse aux appels interjetés par les quatre accusés – Khieu Samphan, Ieng Sary, Nuon Chea et Ieng Thirith – contre l'Ordonnance de clôture. Le Bureau des co-procureurs attend maintenant la décision de la Chambre préliminaire.

Entretemps, le Bureau continue à préparer le procès, avec l'élaboration notam-

ment d'un dossier préliminaire à l'intention de la Chambre de première instance. Y figureront la liste des témoins que les co-procureurs souhaitent faire comparaître, un résumé des dépositions de certains témoins, une liste détaillée des documents que les co-procureurs ont l'intention de produire à l'appui des chefs d'accusation, etc.

Procédure d'appel (affaire n° 001)

Le 20 décembre 2010, les co-procureurs ont déposé leur réponse à l'appel interjeté

par Kaing Guek Eav *alias* Duch contre le jugement rendu en première instance.

Le Bureau des co-procureurs prépare actuellement l'audience fixée par la Chambre de la Cour suprême à la fin du mois de mars 2011 pour entendre les co-procureurs et la défense sur leurs moyens d'appel.

Bureau des co-juges d'instruction

Activité judiciaire

Le Bureau des co-juges d'instruction poursuit ses recherches sur les faits allégués dans les dossiers n° 003 et 004 déposés par le co-procureur international.

Les analystes et les enquêteurs du Bureau ont entrepris d'analyser les documents figurant dans les dossiers n° 003 et 004. Le 1^{er} décembre, les enquêteurs ont réalisé une mission sur le terrain à Phnom Penh en relation avec le dossier n° 003.

L'Unité juridique a rédigé plusieurs avis sur des questions juridiques complexes touchant ces deux dossiers.

Activités de sensibilisation

Le 10 décembre, un juriste du Bureau a participé à un forum public organisé dans la province de Kampot par Youth for Peace et la communauté de Kampot dont le thème était « La participation des jeunes pour la justice et la réconciliation ». Le public a reçu une brève présentation de l'activité du Bureau.

Le Bureau a aussi participé à la conférence sur la participation des victimes organisée par la Transcultural Psychosocial Organization (TPO) et le Behandlungszentrum für Folteropfer Berlin (bzfo) à l'hôtel Phnom Penh le 17 décembre.



Section d'appui à la défense

Activité judiciaire

La Chambre de la Cour suprême a rejeté la demande de la Section d'appui à la défense qui souhaitait présenter un mémoire *d'amicus curiae* pour aider la Chambre à statuer sur les appels de la défense et de la poursuite dans le cadre de l'affaire n° 001. Les co-procureurs ont répondu au mémoire en appel de la défense et la Chambre a autorisé la défense à répliquer, ce qu'elle doit faire avant le 17 janvier 2011.

Dans l'affaire n° 002, les quatre équipes de défense ont déposé leur appel contre l'Ordonnance de clôture et attendent la décision de la Chambre préliminaire.

Dans son travail d'appui aux équipes de défense, la Section continue de bénéficier de l'assistance de la Faculté de droit de la Washington and Lee University pour les recherches.

Sensibilisation / héritage des CETC

Le 16 décembre, les avocats de la défense et le chef de la Section ont participé à l'atelier organisé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Comité cambodgien d'action pour les droits de l'homme. Des avocats travaillant aux CETC et dans le secteur juridique cambodgien ont discuté de pratiques exemplaires et de façons de mettre ces dernières en œuvre dans le système judiciaire national.

Le 9 décembre, des représentants de la Section ont assisté à la première cambodgienne du film *War Don Don* organisée par le Cambodian Center for Human Rights. Le film relate le procès de Issa Sesay au Tribunal spécial pour la Sierra Leone et examine le caractère équitable du procès et le rôle historique du tribunal. Cette projection a été l'occasion de

voir les éventuelles similitudes entre l'œuvre de justice accomplie par le Tribunal pour la Sierra Leone et l'action des CETC.



Le génie au bâton de fer, la statue de l'esprit tutélaire des CETC

Section d'appui aux victimes

L'Équipe de traitement et d'analyse de la Section d'appui aux victimes a terminé le traitement des plaintes encore en attente et les a déposées auprès du Bureau des co-procureurs. Elle a traité 1 370 plaintes en tout et a transféré les données électroniques au Bureau des co-procureurs.

Entre novembre et décembre, l'Équipe a continué de recevoir et d'enregistrer dans sa base de données les informations données par les personnes ayant demandé à se constituer partie civile et leurs avocats concernant des faits nouveaux touchant leur participation (avis de décès, poursuite de l'action civile par un successeur, souhait de changer de représentant, désistement ou remplacement d'un représentant). Ces informations ont été communiquées à la Chambre préliminaire, accompagnées d'un memorandum explicatif du chef de la Section.

En décembre, en coopération avec la Section des co-avocats principaux, la Section d'appui aux victimes a organisé et animé des séances de formation sur le crime de génocide, sur la méthode à suivre pour établir les listes des témoins et des parties civiles qui pourraient être appelés à comparaître aux procès.

Sensibilisation

Les 1^{er} et 2 décembre 2010, la Section d'appui aux victimes et le Comité cambodgien d'action pour les droits de l'homme (CHRAC) ont organisé des ateliers consultatifs avec les avocats des parties civiles et des représentants d'ONG cambodgiennes pour discuter de réparations morales et collectives et de mesures non judiciaires.



La Section et des ONG discutent des réparations lors d'un atelier en décembre.



Des demandeurs de partie civile de Kratie participent à une tribune de la Section

Les participants se sont accordés sur le fait que le plan initial de la demande de réparation pour l'affaire n° 002 devrait être prêt tôt, peut-être en mars ou en avril 2011. Les ateliers ont aussi permis de souligner l'importance de la collaboration entre tous les intervenants et de décider que la Section d'appui aux victimes, et son directeur de projet en particulier, joueraient un rôle de coordination pour communiquer l'information et les résultats des consultations avec les ONG aux avocats des parties civiles.

S'agissant des mesures non judiciaires, les participants ont relevé les problèmes auxquels font face la Section et ses partenaires et se sont entendus pour que soient élaborées des propositions et des lignes directrices en vue de consultations avec les parties prenantes concernées.

Forum régional des parties civiles à Kratié

La Section a aussi organisé un forum régional des parties civiles le 28 décembre 2010 à Kratié pour 350 parties civiles de 6 provinces : Kampong Cham, Kratié, Stung Treng, Ratanakiri, Mondolkiri et Prey Veng. Ce forum visait à promouvoir la participation des victimes en offrant un espace sûr et la possibilité pour les parties civiles de rencontrer leurs avocats, de discuter de leurs droits, de leurs plaintes et de la procédure judiciaire et aussi pour qu'elles expriment leur avis sur les réparations. Ça a été l'occasion pour la société civile d'informer les parties civiles des derniers faits nouveaux concernant les CETC.

INFORMATION ON THE WEB:



The ECCC website

www.eccc.gov.kh



The UNAKRT website

www.unakrt-online.org

Des experts parlent de participation et de besoins psychosociaux

Au terme de recherches sur la participation des victimes au procès des Khmers rouges et le mieux-être mental, des experts de différents organismes se sont réunis à Phnom Penh le 17 décembre pour une conférence sur la « participation des victimes et besoins psychosociaux dans le contexte des CETC ». Ils ont présenté leurs conclusions aux parties prenantes, dont des responsables du tribunal, et ont discuté de la difficulté qu'il y a de mettre en place des mesures non juridiques susceptibles de répondre aux besoins psychosociaux.

La conférence, organisée par la Transcultural Psychosocial Organization (TPO) et le Behandlungszentrum für Folteropfer Berlin (bzfo), a accueilli une centaine de représentants d'instituts de recherche, d'ONG, des CETC et d'autres intervenants.

Le Dr. Sotheara Chhim, Directeur exécutif de la TPO, a évoqué le concept cambodgien de *baksbat* (« courage brisé »), qui décrit bien les troubles de stress post-traumatique (TSPT). Ayant étudié les réponses ethnoculturelles au traumatisme, il affirme que l'approche biomédicale des TSPT ne saisit pas toute la complexité des symptômes que présentent les survivants au Cambodge.

Nadine Stammel et Sebastian Burchert du bzfo ont présenté les conclusions d'une enquête menée en 2008-2009 auprès de 1077 victimes directes du régime des Khmers rouges choisies parmi les Cambodgiens nés avant 1975. La plupart des répondants n'étaient pas prêts à une réconciliation avec les anciens Khmers rouges, mais plus de la moitié des participants étaient d'accord pour dire que les CETC contribueraient à la réconciliation au Cambodge. Une seconde enquête effectuée à la fin de 2010 auprès d'un échantillon de 226 personnes ayant demandé à se constituer partie civile dans le dossier n° 002 a révélé un haut taux de satisfaction envers le jugement rendu dans l'affaire Duch. La majorité des répondants (69 %) ont jugé que la consignation de leurs expériences sous les Khmers rouges était « assez utile » ou « très utile » pour les aider à s'adapter à leurs souffrances.

L'importance que ce vécu soit consigné a aussi été démontrée en 2010 dans le cadre d'une étude menée par TPO sur

l'effet de la thérapie comportementale narrative (Narrative Exposure Therapy). Cette intervention thérapeutique brève consiste à faire exprimer par le sujet ce qu'il a vécu, approche que les cliniciens de TPO ont adapté à la culture cambodgienne. Les résultats préliminaires indiquent une forte réduction des symptômes de stress post-traumatique chez les personnes ayant suivi ce traitement.

Phuon Pham, du Human Rights Center de l'Université Berkeley, a présenté les premiers résultats d'une enquête faite auprès de 57 parties civiles constituées dans le procès n° 001. La majorité des participants à l'enquête s'est dite satisfaite des CETC et de son expérience et les répondants ont indiqué avoir décidé de participer au procès pour « raconter [leur] histoire », « obtenir justice » ou « découvrir la vérité ». Une étude fondée sur cette enquête sera publiée au mois de mars.

La séance d'après-midi a débuté par un exposé de Maurice Eisenbruch, professeur de psychologie à l'Université Monash. Il a préconisé une modélisation culturelle plus précise des concepts tels que le sentiment de culpabilité, la responsabilité, la justice, le châtement et la réconciliation afin d'influencer les stratégies ainsi que l'évaluation des services psychosociaux dans le contexte des CETC.

La conférence s'est conclue sur une discussion des leçons tirées des efforts déployés par TPO pour élaborer des sys-

tèmes de soutien véritablement utiles aux survivants du régime khmer rouge dans un contexte de demande croissante de services et de financement en recul. Le débat a mis en relief les difficultés inhérentes à la mise en place de mesures psychosociales non judiciaires susceptibles de répondre aux besoins des survivants. (Voir l'article en page 5)



Des experts présentent les résultats d'études sur la santé mentale en rapport avec les victimes des Khmers rouges

Informations utiles

TPO Cambodia est une ONG spécialisée en santé mentale et offre de la formation, des traitements psychiatriques et d'autres services.



Pour plus d'information, veuillez prendre contact avec :

Transcultural Psychosocial Organization (TPO)

n° 2 et 4, angle Hanoi et Oknha Vaing Sangkat Phnom Penh Thmey, Khan Sen Sok Phnom Penh

Tél. : (+855) 23 63 66 992

sarath@tpocambodia.org

Décisions et ordonnances

Chambre de la Cour suprême

7 décembre 2010 : Décision relative à la demande de prorogation de délai présentée par les co-procureurs pour répondre au mémoire en appel de l'Accusé, F14/3 (octroyant 15 jours supplémentaires aux co-procureurs, soit un total de 30 jours, pour répondre au mémoire de l'Accusé)

9 décembre 2010 : Décision relative à la demande présentée par la Section d'appui à la défense en vue de déposer un mémoire d'*amicus curiae* devant la Chambre de la Cour suprême, F7/2 (rejetant la demande)

22 décembre 2010 : Décision autorisant les avocats de l'Accusé à répliquer aux co-procureurs, F14/4/1

Chambre préliminaire

16 novembre 2010 : Décision relative à la requête de Ieng Sary visant à interdire à la Chambre de première instance d'accéder au dossier tant qu'elle n'est pas saisie de l'affaire. La Chambre a déclaré la requête irrecevable. (PTC 11)

16 novembre 2010 : Décision relative à la demande présentée par Ieng Sary de dépôt de documents en première instance. La Chambre a déclaré la requête irrecevable. (PTC 12)

15 décembre 2010 : Décision relative à la requête de Khieu Samphan pour que soient traduits tous les documents à l'appui de l'Ordonnance de clôture. La Chambre a rejeté la demande visant à ce que l'Unité de traduction soit enjointe de traduire immédiatement en français tous les moyens de preuve afférents à la décision de renvoi. Elle a noté que sa décision en l'espèce ne préjugait pas de l'obligation faite à l'Unité de traduire en français tous les moyens de preuve sur lesquels repose la décision de renvoi, conformément à l'Ordonnance sur les droits et obligations en matière de traduction. (PTC 16)

17 décembre 2010 : Des quatre demandes pendantes, une – PTC 14 – est classée publique et concerne les erreurs de traduction. Le 17 décembre 2010, la Chambre a rendu une décision publique sur la notification par Ieng Thirith d'erreurs de traduction.

Elle a déclaré la notification recevable, a enjoint à l'Unité de traduction de revoir certaines traductions et d'y faire apporter les corrections nécessaires et de faire rapport. La Chambre demeure saisie de la question et informera les parties en temps utile des résultats de la révision effectuée par l'Unité de traduction. L'Accusée pourra, à la réception du rapport, présenter une nouvelle demande. La notification a été rejetée sur les autres points. (PTC 14)



Audiences publiques

Chambre préliminaire

Aucune audience prévue

Chambre de première instance

Lundi 31 janvier 2011:

- 9 h 30, audience relative à la demande de mise en liberté de Nuon Chea
- 13 h 30, audience relative à la demande de mise en liberté de Khieu Samphan

Chambre de la Cour suprême

Mars 2011:

- Appel dans le dossier 001

Calendrier des actions de sensibilisation



Activités de sensibilisation

1^{er} décembre 2010 Visite du Tribunal : des étudiants des États-Unis visitent le Tribunal pour une séance d'information par des responsables des CETC.

1^{er} au 2 décembre 2010 Visite du tribunal : Des responsables des CETC rencontrent des experts sur les réparations et les mesures non judiciaires pour discuter de la préparation pour le procès n° 002.

6 décembre 2010 Visite du Tribunal : Youth for Peace organise pour 55 jeunes Cambodgiens une visite du Tribunal.

7 décembre 2010 Visite de dignitaires : Un représentant du Département d'État des États-Unis visite le Tribunal et rencontre des responsables des CETC

7 décembre 2010 Conférence : Le co-procureur Andrew Cayley prononce le discours liminaire, consacré aux perspectives en matière de justice pour l'année à venir, à une conférence organisée à Hong Kong sur le thème du monde en 2011 (il prononce le même discours à Mumbai le 9 décembre)

9 décembre 2010 Visite de dignitaires : Le Procureur général de la Cour suprême du Vietnam rend visite aux CETC.

10 décembre 2010 Forum public ONG : des responsables des CETC participent au forum public organisé par Youth for Peace à Kampot devant 100 participants

13 décembre 2010 Atelier : la Section d'appui à la défense participe à un atelier organisé par le CHRAC et le Haut Commissariat aux droits de l'homme et discutent de l'héritage des CETC dans le contexte des tribunaux locaux

14 décembre 2010 Programme radiophonique : La Section des relations publiques a participé à une émission en direct quotidienne de CTN consacrée ce jour-là aux affaires en cours devant les CETC

17 décembre 2010 Présentations dans les écoles : Des responsables du Tribunal ont parlé à des écoliers du lycée Sourire d'Enfant

28 et 30 décembre Sensibilisation psychosociale : TPO et YRDP organisent des discussions en groupe avec 100 survivants, enseignants et étudiants à Kampong Thom

4 janvier 2011 Sensibilisation: Des représentants du programme Justice et Histoire de ICFC rencontrent des villageois dans le Mondolkiri

11 janvier 2011 Sensibilisation psychosociale 2011 : Des ONG offrent un soutien aux parties civiles à Phnom Penh

17 janvier 2011 Sensibilisation psychosociale de TPO : Des représentants de l'ONG rencontrent des villageois à Kampot

17 janvier 2011 Sensibilisation: Des représentants du programme Justice et Histoire de ICFC rencontrent des villageois dans le Ratanakiri

17 au 19 janvier 2011 Visite d'étude du CDP : Des parties civiles sont invitées à une consultation sur les réparations

19 janvier 2011 Programme radiophonique : Des représentants de la Section des relations publiques et de la Section d'appui à la défense participent à une émission avec le CCADH

24 janvier 2011 Sensibilisation Justice et Histoire du ICFC : Des membres du personnel rencontrent des villageois à Stun Treng

28 janvier 2011 Groupe d'aide de TPO : Des membres du groupe de Takeo mettent en commun leurs préoccupations et leur expérience.

Décembre à février

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
			15	16 Visite d'étude : Takeo	17 Présentations dans les écoles	18
19	20	21 Visite d'étude : Université UME, Kratie	22	23 Visite d'étude : Mondulakiri	24	25
26	27	28 Visite d'étude : Kg Thom	29	30 Visite d'étude : Kampong Cham	31	1
2	3	4 Visite d'étude : Kg Thom	5	6 Visite d'étude : Kandal	7	8
9	10	11 Visite d'étude : Kg Cham	12	13 Visite d'étude : Kandal	14	15
16	17	18 Visite d'étude : Kampot	19	20 Visite d'étude : Kg Som	21	22
23	24	25 Visite d'étude : Rule	26	27 Visite d'étude : Beanteay Chma	28 Visite d'étude spéciale pour chefs locaux	29
30	31	1 Visite d'étude : Koh Kong	2	3 Visite d'étude : Kg Speu	4	5
6	7	8 Visite d'étude : Kg Thom	9	10 Visite d'étude : Preah Vihear	11	12
13	14	15 Visite d'étude : Kg Speu				

Sensibilisation – Les visites d'étude

Tous les mardis et jeudis, la Section des relations publiques organise pour 300 villageois de différentes régions du Cambodge une visite guidée du Musée du Génocide de Tuol Sleng et des charniers de Choeung Ek. Ensuite, les villageois déjeunent aux CETC et rencontrent des responsables du Tribunal. La veille de chaque visite, des représentants de la Section des relations publiques passent la nuit en province et organisent des projections de films en collaboration avec le centre audiovisuel Bophana.

Là où c'est possible, les voyageurs s'accompagnent souvent d'exposés sur les Khmers rouges et les CETC dans des écoles ainsi que d'une distribution de copies papier du jugement rendu dans la première affaire. Beaucoup de participants aux visites d'étude ont retrouvé des photos de membres de leur famille pendant la visite et ont ainsi pu, pour la première fois, en savoir plus sur ce que leur famille et leurs amis avaient vécu pendant la période du Kampuchéa démocratique.

Le calendrier ci-contre montre les dates de ces visites et exposés pour la période du 15 décembre au 15 février.



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Tout le monde peut participer au procès »



**Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao
BP 71
Phnom Penh, Cambodge**

Centre d'information

**Rue 21, n° 6a, (près de Psar Kap Ko)
Phnom Penh, Cambodge**



Général

Tél. : +855 (0)23 219 814
Fax : +855 (0)23 219 841

Relations avec les médias

Tél. : +855 (0)12 488 156
Tél. : +855 (0)12 488 421

Centre d'information

Tél. : +855 (0)23 214 291
+855 (0)23 214 293
+855 (0)23 214 295



Sur la toile

CETC www.eccc.gov.kh
UNAKRT www.unakrt-online.org

Twitter twitter.com/KRTribunal
Flickr www.flickr.com/krtribunal
Facebook www.facebook.com/krtribunal
Youtube www.youtube.com/krtribunal

***** Voulez-vous visiter le Tribunal des Khmers rouges ? *****

Les CETC accueillent les visiteurs. Pour plus d'informations, prière de nous écrire à l'adresse suivante: info@eccc.gov.kh